

# PAGES SPÉCIALES HÉRAULT

## L'EDITO

Rentrée

syndicale



### SOMMAIRE

Nos agriculteurs.....p2  
 Tournée du préfet.....p4  
 Arrêté préfectoral .....p5  
 Action syndicale TO/DE.....p6  
 Manifestation TO/DE.....p7  
 GAT élevage.....p8  
 Peste porcine .....p9  
 Élections chambre.....p10

Nous voilà déjà au mois d'octobre, l'été est fini depuis quelques jours et marque la fin de la saison des récoltes pour la majorité des agriculteurs héraultais. Il est l'heure de faire le bilan de la saison. L'année 2018 a une nouvelle fois été une année compliquée pour toutes les filières agricoles à cause de la météo capricieuse. Côté maraîchage et arboriculture, on note une petite récolte avec une baisse de 20% dans certains secteurs. Tout d'abord, le gel de mars a endommagé les vergers, puis l'excès d'eau de mai et de juin a gorgé les fruits d'eau causant des problèmes de cloques et enfin la chaleur estivale a entraîné une maturité prématurément.

Pour le blé, nous constatons une récolte honnête mais de qualité moyenne due aux pluies de printemps. Le secteur connaît une crise majeure avec une chute des prix importante. Nous sommes à leurs côtés pour trouver des solutions suite à cette année particulière. Le secteur viticole n'a pas été épargné non plus. Chaque année, une nouvelle problématique vient impacter le vignoble héraultais. Gel, grêle, pluies abondantes, sur une période critique, donne une récolte aléatoire selon les territoires. En effet, les terroirs épargnés notent une hausse de la récolte alors que d'autres pris de court par la maladie déplorent une récolte égale à zéro. Cette année, encore, nous avons pu constater que l'agriculture est un métier imprévisible avec des revenus aléatoires dû aux variations de récolte. Le gouvernement français promet depuis son élection des revenus corrects aux agriculteurs, mais en cette rentrée, la crainte de perdre l'exonération sur l'embauche de travailleurs occasionnels (TO/DE) devient une réalité. Pour montrer le mécontentement de la profession, JA et FNSEA ont appelé à manifester lundi 24 septembre. Les JA34 étaient présents à Nîmes avec leurs homologues gardois afin de distribuer des tracts et pommes aux automobilistes, alors qu'une équipe faisait de même à la préfecture de Montpellier pendant qu'une délégation était reçue par monsieur le Préfet. Le vendredi précédent, nous avons symboliquement arraché un verger de pommes sur la commune de Mudaison, en présence de parlementaires et des médias locaux et nationaux, pour montrer l'impact de cette décision gouvernementale. Nos produits sont déjà plus chers que nos concurrents, alors, ne nous rajoutons pas de nouveaux coûts de production.

Comme chaque année à l'automne, la chambre d'agriculture fait sa « tournée » avec les Groupes d'Actions Territoriale (GAT). Nous vous invitons vivement à participer à ces moments d'échange, les dates vous sont communiquées sur le planning du JAMAG (voir ci-dessous).

De bonnes nouvelles arrivent chaque mois, avec ce mois-ci la venue d'Alban et de Lia dans les familles de Fabien Castelbou, notre trésorier, et de Fabrice Segulier ancien vice-président. Félicitations à eux !

LE PAYSAN PRIE QU'IL PLEUVE, LE VOYAGEUR QU'IL FASSE BEAU, ET LES DIEUX HÉSITENT



POINT ACCUEIL INSTALLATION HERAULT

Rémi DUMAS  
 Secrétaire Général  
 Jeunes Agriculteurs de l'Hérault



### AGENDA JA34

JEUNES AGRICULTEURS DE L'HERAULT  
 Mas de Saporta - 34875 LATTES  
 04.67.92.18.11  
 jeunes\_agriculteurs34@saporta.net

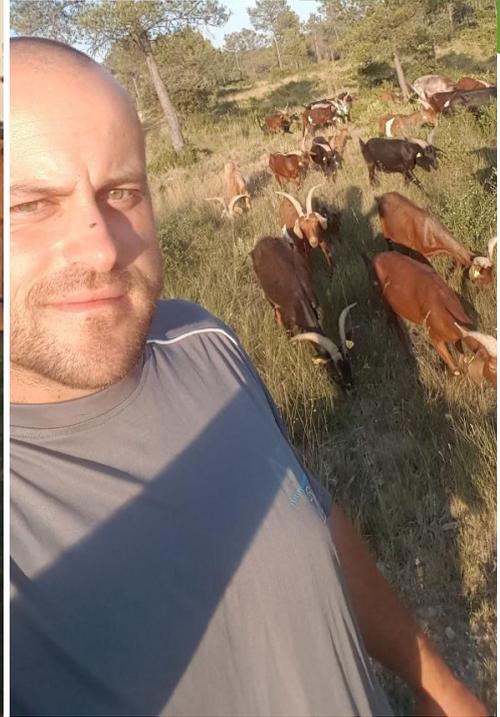
- 1 oct. GAT Bassin de Thau
- 2 oct. Inauguration MSA
- 2 oct. Commission GAEC
- 4 oct. CDOA

- 05 oct. GAT Pic St Loup
- 09 oct. Bureau et CA JA
- 15 oct. GAT Béziers Sud
- 19 oct. GAT Montagne

f @jeunesagriculteurs.34  
 @JAHerault

# NOS AGRICULTEURS HÉRAULTAIS





# TOURNÉE DU PRÉFET

## Vendanges

### La tournée du préfet 2018

Comme chaque année, nous avons convié le Préfet du département de l'Hérault, Monsieur Pierre Pouëssel à la traditionnelle « Tournée des vendanges » le 08 septembre dernier, en compagnie de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA, des Vignerons indépendants, de Coop de France, de la MSA, de Groupama, de la DDTM, de la DRAAF, des parlementaires, de la région et du conseil départemental. A cette occasion, de nombreux sujets et enjeux d'actualité ont été abordés. Camille Banton était présente pour représenter les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault.

La tournée a débuté par une visite de la cave particulière du Château Chênai à Caussiniojols, dont la famille Chabbert produit des vins en AOP Faugères depuis plusieurs générations. L'arrivée récente du fils, Adrien Chabbert a soulevé la question de la problématique du renouvellement des générations en agriculture. Les aléas climatiques, la grêle, la neige, la pluie et la sécheresse, dont a dû faire face le domaine, comme la plupart des agriculteurs héraultais ont également été abordés. La famille Chabbert a annoncé tout de même, que le millésime 2018 sera meilleur que celui de l'année passée, malgré les conséquences du mildiou.

Le Président de la Chambre d'agriculture en a profité pour souligner la situation hétérogène qu'il y a eu dans le département. Certaines parcelles ont été particulièrement touchées par le Mildiou, une maladie liée à la pluviométrie très importante. A certains endroits les viticulteurs n'ont pas pu vendanger. Prenant en considération les circonstances exceptionnelles, et pour venir en aide aux viticulteurs impactés à hauteur de 30% ou plus de leur récolte, le Préfet a annoncé un arrêté autorisant l'achat de moûts et de vendanges.

Le report de TFNB et la suppression du TO/DE ont été également abordés.

La visite s'est ensuite poursuivie à la cave coopérative d'Hérépian où il fut question d'avenir et de dégâts des sangliers. Le Président de la cave a souligné l'importance du maintien de cette structure sur leur territoire. Pour cela il faut maintenir l'installation sur le territoire, et travailler sur la question du renouvellement des générations, car aujourd'hui l'âge moyen de la cave est élevé. Mais la question du foncier reste une problématique fondamentale pour le département. Le Conseil régional s'est exprimé à ce sujet en annonçant que la Région allait mettre en place un fonds régional pour le foncier d'ici la fin de l'année. Ensuite est venu le temps d'aborder les dégâts des sangliers dans les vignes, mais aussi sur les autres productions. Un vrai fléau pour l'agriculture.



**PULVÉRISATEURS « PNEUMATIQUES »**



ECO+ ARRIERE  
De 600 à 2000 litres



ECO+ SEMI PORTE  
De 600 à 1500 litres

**PULVÉRISATEURS « AÉRO-CONVECTEURS »**



AÉRO-CONVECTEUR TRAINÉ  
De 600 à 2000 litres



AÉRO-CONVECTEUR TRAINÉ LINÉAIRE  
Aspiration inversée  
de 600 à 2000 litres

**POUDREUSES PORTÉES ET TRAINÉES**



POUDREUSES PORTÉES  
De 150 à 300 litres  
Trainées 700 litres

**«EPAMPRAGE ET DESHERBAGE»**



EPAMPREURS ET BATTI

e-mail: calvetlez@wanadoo.fr Tél: 04 68 27 27 70  
Site: www.calvet.com Fax: 04 68 27 17 02

41 ALLÉE DU ROUSSILLON  
RN 113 - 11200 LEZIGNAN CORBIÈRES



**Groupama**  
MÉDITERRANÉE  
la vraie vie s'assure ici

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

## Achat de moût et de vendanges

### Arrêté préfectoral : autorisant l'achat de moûts et de vendanges

Lors de la Tournée des vendanges, qui s'est déroulée début septembre, le Préfet M. Pierre Pouëssel a annoncé un arrêté préfectoral autorisant l'achat de vendanges et/ou de moûts pour les exploitants viticoles ayant subi une perte de récolte de plus de 30% suite au rapport Météo France du 03 août 2018. Ce dernier mettant en évidence un excès d'eau pouvant être considéré comme anormal de mai à juin 2018 à l'échelle du département de l'Hérault.

Les entrepositaires agréés qui ont pour activité la récolte et la vinification de leurs vendanges ont la possibilité d'acheter des vendanges et des moûts en raison du déficit de récolte, sans avoir à prendre un second numéro d'accises pour une activité visée au point 3 du I. de l'article 302 du code général des impôts susvisé, lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- Le volume reconstitué (achats + récolte) maximal autorisé est fixé à 80% de la production moyenne de vin déclarée au cours des cinq dernières années.

La moyenne des cinq années de production doit se comprendre comme la moyenne des volumes produits, le cas échéant des volumes reconstitués (récolte + achats antérieurs réalisés dans le cadre de l'activité de récoltant). Pour les exploitants ayant constitué un volume complémentaire individuel, ce volume doit être pris en compte dans le volume de la récolte en cours l'année de sa libération.

Si l'opérateur est installé depuis moins de 5 ans, la moyenne est calculée pour les années pour lesquelles une déclaration de récolte a été établie.

Et dans le cas des nouvelles installations ne disposant pas de déclarations récolte, des références statistiques objectivables et extrapolables au cas concerné sur les années d'exploitation peuvent être prises en compte.

- Les vendanges achetées doivent être reprises et individualisées sur la déclaration de récolte et de production du viticulteur acheteur, et retracées dans son registre vitivinicole.

- Les vendanges acquises sont déplacées sous couvert des documents d'accompagnement prévus à l'article 466 du code général des impôts, validées et portant la mention, le cas échéant, de l'indication géographique.

**PELLENC**  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

CONCESSIONNAIRE

**CLAAS**

Une équipe, proche de vous !

Jean-François COUSTES  
06 24 21 56 31

Thierry DUPRE  
06 87 74 93 50  
Montpellier

Franck LASSELIN  
06 26 63 35 99

Béziers

Narbonne

Lézignan-Corbières

Carcassonne

**PELLENC**  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Agence de Servian (34) • ☎ 04 67 39 29 00  
Agence de Carcassonne (11) • ☎ 04 30 51 60 10  
Agence de Lézignan (11) • ☎ 04 68 27 56 19

[www.materiel-agricole-pellenc.com](http://www.materiel-agricole-pellenc.com)



Coopérative d'Electricité de Saint-Martin-de-Londres

Votre partenaire de proximité en énergie électrique

GRABELS - 04 67 10 40 70  
PAULHAN - 04 67 25 35 00

SAINT-MARTIN-DE-LONDRES - 04 67 66 67 30  
SAINT-GELY-DU-FESC - 04 67 66 67 66

DIRECTION - 158 allée des écureuils 34982 SAINT-GELY-DU-FESC  
[www.cesml.com](http://www.cesml.com) mail : [secretariat@cesml.fr](mailto:secretariat@cesml.fr)

### La fin des exonérations des charges des salariés saisonniers ?



Le gouvernement a annoncé le 19 septembre dernier, la suppression des exonérations des charges des salariés saisonniers, le TO/DE. Cette proposition a été présentée en Conseil des ministres par Édouard Philippe le 24 septembre.

M. Robert Cechetti, arboriculteur à Mudaison a coupé plus de 6 000 pommiers à la tronçonneuse, dans le but de protester contre la fin annoncée des exonérations de charges pour les employeurs saisonniers, en présence de la profession agricole et des parlementaires. Il sait qu'à partir de janvier, il ne bénéficiera plus de l'exonération de charge sur les contrats saisonnier.

Le gouvernement s'était pourtant engagé à compenser intégralement la suppression du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) par un accroissement des exonérations de cotisations sociales. Il n'en est rien pour les employeurs de travailleurs saisonniers. C'est une décision incompréhensible pour les employeurs agricoles car très lourde de conséquence sur les trésorerie des exploitations. La profession agricole a organisé une rencontre médiatique entre les députés, où Mme Ménard et M. Vignal étaient présents, de nombreux attachés parlementaires également, dans le but de faire entendre la revendication des agriculteurs sur la suppression du TO/DE (Travailleurs Occasionnels/ Demandeurs d'Emploi). Rémi Dumas, Secrétaire Général des JA était présent pour représenter les JA34.

Le TO/DE mis en place en 1985, a permis à un grand nombre d'agriculteurs embauchant une main d'œuvre saisonnière un allègement des charges salariales, afin que les exploitations agricoles restent concurrentielles face aux voisins européens. Cet allègement avait été mis en place par Bruno Lemaire, Ministre de l'agriculture à l'époque, pour lutter contre les distorsions de concurrence intra-communautaires sur le coût du travail. Ironie du sort, Bruno Lemaire, actuel ministre de l'Économie et des Finances promet des mesures de compensation. Dans l'Hérault plus de 70% des entreprises agricoles utilise le TO/DE, dont 9530 salariés en viticulture et 3690 en arboriculture/maraîchage. Cette suppression va entraîner une hausse de 2500 euros du coût du travail saisonnier par hectare et par an. Ce qui signifie en moyenne 190 euros de plus à verser par mois et par salarié pour un employeur. En Occitanie la perte, tout secteur confondu, est annoncé à 23 186 590€.

Il faut rappeler à l'Etat qu'il portera la responsabilité de la délocalisation de son agriculture, de la décroissance, de la destruction d'emplois ruraux et aussi de la fin de certaines filières ! Aujourd'hui, on a un différentiel de concurrence par rapport aux pays étrangers qui peut aller de 35 % à 65 % du coût de la main-d'œuvre. En faisant ce choix, le gouvernement pénalise encore davantage la compétitivité des exploitations agricoles françaises dans de nombreuses filières : viticulture, fruits, légumes, horticultures, semences, etc. Cette mesure met en péril le monde agricole, et de nombreuses exploitations ne s'en relèveront pas !



## Eco Solution Energie



Mise à disposition de hangars photovoltaïques  
Centrales au sol photovoltaïques  
Ombrières et serres photovoltaïques  
Location de toitures photovoltaïques  
Vente aux particuliers et professionnels

### Les agriculteurs se sont mobilisés au niveau national !

Les JA 34 ont répondu favorablement à l'appel à mobilisation lancé par le national, le lundi 24 septembre dans le but de demander le maintien de l'exonération sur les travailleurs occasionnels.

Ils se sont mobilisés aux côtés des JA30 pour protester contre la décision incompréhensible du gouvernement. Plus de 50 agriculteurs se sont rejoints au péage Ouest de l'autoroute à Nîmes, pour rallier le grand public à leur cause ! Des tracts intitulés « M. Macron veut-il devenir le président des friches ? » ont été distribués aux automobilistes, pour présenter le projet pour lequel les agriculteurs se battent. Des pommiers arrachés ont été déversés sur la route, et une distribution de pommes symbolique a été organisée afin de proposer aux personnes les dernières pommes françaises, si le TO/DE venait à disparaître. Une belle mobilisation a vu le jour !

En parallèle, une action a été menée devant la préfecture de l'Hérault, avec là aussi une distribution de pommes. Une délégation composée principalement de présidents de la profession agricole a rencontré le Préfet de l'Hérault pour discuter du sujet.







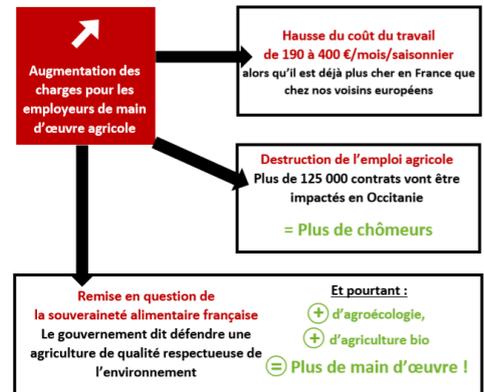


Le Gouvernement déracine vos emplois

M. MACRON veut-il devenir le président des friches ?

Le gouvernement nous annonce une hausse brutale du coût du travail saisonnier.

Qui pourrait supporter un surcoût de 10 % de l'heure par salarié ?



Ne pas jouer sur la voie publique

Citoyens et consommateurs, pour que vos enfants et petits-enfants puissent continuer à manger français, **MOBILISEZ VOUS avec nous !**

# CUMA



**FD CUMA Hérault** - La Jasse de Maurin - 34470 LATTES -  
Tel: 0467272707

**Antenne Chambre d'Agriculture** - ZAE LA BAUME -  
34290 SERVIAN - Tel: 0467364793

# Hérault



**→ Nos métiers**

- **Agrodistribution / collecte et négoce grandes cultures**  
1 160 000 t. collectées dans le Groupe.
- **Semences**  
1000 multiplicateurs - 20 000 ha.
- **Accompagnement des filières Viticoles-Arboricoles & Maraîchères**  
Appuis techniques et approvisionnement: - 45 000 ha de vigne - 2 500 ha d'arbres fruitiers - 1 500 ha de productions légumières - 40 techniciens ARTERRIS - EURAMED
- **Prestation d'emballage**  
GCE Service à Lézignan-Corbières (création graphique - emballage - bouteilles,...)
- **Nutrition & productions animales**  
150 000 t. d'aliments produits
- **Ovins**, 300 000 agneaux commercialisés, production Label
- **Painipèdes**, 500 000 canards abattus et transformés/an
- **Volailles**, Label et standard 80000 abatages/sem.
- **Services à la production**  
Plan de fumure, calcul de ration, logiciel SIREME de traçabilité, certiphyto,...
- **Service « Irrigation, plasticulture et réglage des pulvérisateurs » AQUATERRIS**, filiale spécialisée.

**→ Vos Contacts :**

- **SIGNAC - ASPIRAN**  
04 67 57 66 77  
Jean Luc BOST -  
06 22 08 84 31
- **COURNONTERRAL**  
04 67 85 34 89  
Frédéric CLERISSI -  
06 09 55 90 30
- **THEZAN LES BEZIERS**  
04 67 93 60 22  
Céline FOURNIE -  
06 27 34 66 29
- **OLONZAC**  
04 68 91 24 51  
Benoît ESCOURROU -  
06 19 78 72 86
- **SERVIAN**  
04 67 39 20 06  
Kavler RIVERA -  
06 25 31 23 67
- **SAINT CHINIAN**  
04 67 38 00 02  
Sébastien ROUSSE -  
06 16 34 00 94



Lézignan Corbières

www.arterris.fr

Tél. 04 68 27 89 32  
contact@arterris.fr



**Réunions territoriales : Élevage**

Plus d'une cinquantaine d'éleveurs se sont déplacés pour participer au GAT (Groupe d'Action Territoriale) spécialité élevage le 17 septembre au Caylar, présidés par Jerome Despey, Président de la Chambre d'agriculture 34 et par Brigitte Singla Présidente des éleveurs de l'Hérault.

De nombreux points ont été abordés :

- La PAC : actualités et point sur les paiements. Un retour à la normale des paiements est annoncé pour cette année
- ICHN : 92 communes entrantes et 3 sortantes
- Sécheresse : en 2017, 100 dossiers ont été déposés pour 100 000€ d'aide.
- Loup : 7 attaques depuis le début d'année
- Chasse : 21 089 sangliers tués au niveau départemental, 70 000 au niveau national. La Chambre d'agriculture a mis en place une application smartphone permettant de signaler les dégâts de gibier, afin de mieux défendre et accompagner les agriculteurs. // Elle ne remplace par la déclaration à réaliser en Fédération de chasse//.

A la suite de cette réunion, deux visites d'exploitations de jeunes récemment installés étaient au programme. La première a été celle de Lucas Mialane, éleveur d'ovins viande, et la seconde celle de Charles Compan, éleveur de cochon et de brebis laitière. Deux Jeunes agriculteurs appartenant à notre Conseil d'administration.



Pépinière viticole française, producteur de plants de vigne de sélection clones françaises et européennes.

→ Sélection clonale française (marque ENTAV INRA) et européenne

→ Greffage à la Mortaise

→ Machines à planter

V.C.R. FRANCE

Siège social : 30190 BOUICOIRAN  
Tél. (0033) 04.56.85.10.10

Loïc Breton et Kévin Baraton  
06.16.39.40.19 - 06.16.38.33.98

### AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

## Heureux événement

Toutes nos félicitations au trésorier des JA34, Fabien Castelbou et à sa compagne pour l'arrivée d'Alban né le 13 septembre pour le plus grand bonheur de ses parents.

La famille s'agrandit pour Fabrice Séguier, ancien vice-président des JA34. Toutes nos félicitations pour la naissance de Lia, né le 26 septembre !

**Le renouvellement des générations en agriculture est une nouvelle fois assuré !**



Photo: © Les Jeunes Agriculteurs



**AUJOURD'HUI  
+ QUE JAMAIS  
VOTONS !**

Élections Chambres d'agriculture  
du 7 au 31 janvier 2019



#LESPIEDSSURTERRE



N'oublie pas de commander ta box des vendanges !

Dans la box tu trouveras :

- 1 décapsuleur
- 1 stylo
- 1 polo noir ou rouge
- 1 batterie rechargeable
- 1 casquette

**Valeur 15€**

Renseigne toi chez les JA et commande ta box dès à présent au 04.67.92.18.11.



## Partenaires Féria

Lors du précédent JA MAG, nous avons oublié de mentionner l'entreprise PERIS lors de nos remerciements partenaires et nous nous en excusons. Chaque année PERIS nous offre des polos pour nos bénévoles de la Féria de Béziers. Nous tenons à remercier chaleureusement l'entreprise une nouvelle fois ! A l'année prochaine !



PEPINIERES VITICOLES

**VITIPRO**  
*Vaucluse*

Daniel BARTES - Technicien  
Pouzols-Minervois - 06 84 78 51 25

5, Route des Lômes - 84420 PIOLENC Tel 04 90 62 42 42 - Fax 04 90 62 50 70 Mail : [info@vitipro.fr](mailto:info@vitipro.fr)